

ENTREPRISES EXTRACTIVES

ET MILITARISATION :

DÉFINIR LES LIENS DE COLLUSION



PROJET ACCOMPAGNEMENT SOLIDARITÉ COLOMBIE

Projet accompagnement solidarité Colombie  
2016

[www.pasc.ca](http://www.pasc.ca)

[info@pasc.ca](mailto:info@pasc.ca)



Évaluer jusqu'à quel point s'étend la violence de l'extractivisme est une tâche difficile dans un contexte de conflit social et armé. Bien que la violence en Colombie soit causée par différents facteurs, on ne peut nier l'existence d'une corrélation entre la présence d'entreprises extractives, l'augmentation de la militarisation et de la répression et les violations de droits humains qui en résultent. Grâce aux témoignages récoltés sur plusieurs années, on peut démontrer que les entreprises multinationales collaborent avec différents acteurs armés, incluant des forces étatiques, pour réussir à atteindre leurs objectifs et maintenir une protection sur leurs intérêts économiques.

Depuis l'arrivée des entreprises transnationales sur les territoires colombiens, on calcule que ces multinationales sont responsables de 12 000 assassinats, 3700 disparitions forcées et 1 million de déplacements dans le pays<sup>1</sup>. Selon le Contrôleur général de la République, 80% des violations de droits humains et 90% des crimes commis contre des communautés autochtones ou afro-descendantes se produisent dans des zones de production minière ou énergétique. Dans ces mêmes régions, on retrouve 78% des crimes contre des syndicalistes<sup>2</sup>.

Dans ce projet, la militarisation se réfère à la présence d'acteurs armés, étatiques et non-étatiques, dans les zones riches en ressources naturelles. Cette présence se manifeste notamment par (1) la prise de possession des territoires à des fins d'exploitation; (2) la protection des ressources; (3) l'opposition aux projets extractifs et est causée par le développement de projets menés par des entreprises multinationales. De cette augmentation d'acteurs armés dans les régions colombiennes résultent de nombreuses violations de droits humains. Malgré ces violations, les organisations et les mouvements sociaux continuent de lutter contre cette militarisation et de dénoncer ces entreprises.

---

1. Trochando sin Fronteras. Documental OXY Export. En ligne. <http://www.trochandosinfronteras.info/index.php/minero-energetico/252-d%C3%A9placement-imminent-de-fermiers-face-aux-pressions-de-la-p%C3%A9trole%C3%A8re-oxy>

2. Comité catholique contre la faim et pour le développement-terre solidaire. (2014). Los recursos naturales en el corazón de los conflictos :Actuar por una legislación europea ambiciosa. p. 14 et 15. En ligne. <http://ccfd-terresolidaire.org/IMG/pdf/ccfd-los-recursos-naturales-en-el-corazon-de-los-conflictos.pdf>



SARAH

# ACTEURS ARMÉS DANS LES ZONES RICHES EN RESSOURCES NATURELLES

## Prise de possession des territoires

La première nécessité des entreprises extractives est celle de s'approprier des terres dans l'optique de développer leurs projets d'exploration et, par la suite, d'exploitation. Elles procèdent à des actes légaux et illégaux pour parvenir à effectuer ce premier pas. Parfois, elles vont jusqu'à utiliser l'appui de l'État colombien, de ses forces armées et des paramilitaires pour menacer les familles qui résistent à abandonner leurs terres. Ces groupes réalisent des actes de répression qui participent à l'installation des entreprises dans les régions.

D'une part, les entreprises **profitent de l'instabilité provoquée par le conflit social et armé dans les régions** pour entrer dans les zones riches en ressources naturelles. La tension et la violence provoquées par les groupes insurrectionnels, paramilitaires et militaires occasionnent le déplacement forcé des familles, laissant leurs terres à la dérive. Ainsi, les entreprises occupent les terres appartenant aux familles qui se sont vues obliger de fuir par insécurité et suite à de nombreuses violences.

Le déplacement forcé oblige les familles à se relocaliser dans d'autres villages, régions ou pays, comme le Venezuela, l'Équateur ou le Pérou. Les déplacements provoquent de graves conséquences économiques (chômage, perte de terres), politiques (violation à l'autodétermination des peuples) et sociales (manque d'accès à des services de santé ou d'éducation).

Dans d'autres cas, les familles décident de résister et de rester sur leurs terres, mais à coups de **menaces et d'actions agressives** effectuées directement à leurs égards par les entreprises ou les groupes armés, elles se voient dans

l'obligation de se déplacer elles aussi. Dans plusieurs cas, les entreprises ont bénéficié de la présence d'acteur.rice.s armé.es pour récupérer des terrains, notamment en trouvant l'appui nécessaire de l'État et des paramilitaires pour effectuer les déplacements des populations qui habitaient les espaces convoités par les entreprises. Dans ces cas, la collusion entre les paramilitaires, l'État et les intérêts économiques des transnationales sont évidents, agissant au détriment des populations.



« J'avais 5 ans lorsqu'ils m'ont déplacé. La police, l'armée, les paramilitaires... Nous avons d'abord reçu des menaces, ils en ont emprisonnés certains pour nous forcer à quitter nos terres. Ils sont allés jusqu'à brûler les maisons. Maintenant... les terres que nous habitons appartiennent à la OXY ».

- Dixon, porte parole du village de la Osa, département d'Arauca

D'une part, les entreprises s'installent sur les territoires et commencent leurs activités **sans consulter** les populations impliquées, violant leur droit à la consultation préalable. Une fois installées, les entreprises bénéficient des failles du système légal, c'est-à-dire qu'il est difficile pour les populations d'obtenir des sanctions ou indemnités contre la transnationale. De cette manière, une fois ses activités commencées, il est difficile d'obtenir le retrait d'une entreprise. Ce même système légal va jusqu'à judiciariser les personnes qui s'opposent aux projets de « développement économique ».

Si les zones convoitées par l'entreprise se situent dans des régions contrôlées par la guérilla, les entreprises se voient obligées à payer une « taxe de guerre ». Ainsi, **les entreprises participent directement au financement du conflit armé**. Une étude de 2005 révèle qu'entre 1980 et 2000 les entreprises pétrolières et les entreprises multinationales de sécurité représentaient entre 40% et 60% du revenu des groupes de guérilla<sup>3</sup>. Ce chiffre représente plus en termes monétaires, comparativement à ce que rapporte le narcotrafic aux Forces Armées Révolutionnaires Colombiennes (FARC). De cette manière, alors que les groupes de guérilla n'appuient pas les entreprises transnationales extractives qui nuisent aux populations rurales, la présence de ces entreprises participe inévitablement au financement d'acteur.rice.s armé.e.s.

Cependant, l'appropriation des terres ne passe pas seulement par la collusion avec des acteur.rice.s armé.e.s. Effectivement, les entreprises utilisent également **leurs influences politiques et économiques afin d'accéder aux instances politiques et d'assurer leurs accès aux terres**. Ces liens leur permettent d'obtenir des permis d'exploitation, des licences environnementales et d'autres documents nécessaires pour initier leurs projets d'exploration et d'exploitation. Ces processus permettent également de judiciariser les opposant.e.s de l'entreprise. De plus, les entreprises effectuent parfois des processus de falsification de documents pour accéder aux terres. Par exemple, dans le cas où une zone d'exploitation se trouve sur une réserve autochtone, les

---

3. Richani, Nazih. (2005). « Multinational Corporations, Rentier Capitalism and War system in Colombia », p. 126, Latin American Politics and Society, vol. 47, no. 3, pp. 113-144.

autorités se permettent de changer les faits et d'indiquer qu'il n'y a pas de communauté au lieu indiqué. Les populations voient alors leur environnement être contaminé par les projets d'exploration et d'exploitation et se trouvent obligées de se déplacer.



*Pour la récupération de nos terres,  
pour la dignité des paysans,  
non à la privatisation des terres.  
La campagne appartient aux paysans,  
pas aux industries étrangères.*

Cette prise de possession des territoires se fait d'autant plus sentir par **les femmes**. Les activités d'exploitations produisent une surexploitation du travail féminin et renforce l'idéologie patriarcale, tout en exacerbant la division sexuelle du travail. Dans ce système de production est encrée « une plus grande dépendance économique des femmes à l'égard des hommes notamment en raison de l'accès à la terre modelé par la propriété patriarcale<sup>4</sup>».

Comme il y a des inégalités homme-femme historiques, imagine que toi, tu n'as pas un papier qui dit que cette terre t'appartient, mais la terre que tu travailles, dans laquelle tu vis, le titre, c'est à ton mari. Donc, une stratégie de certains groupes armés, ça pourrait être de tuer ton mari qui est la personne qui a le titre de propriété et après, tu ne peux pas démontrer que la terre c'est à toi. Donc, ça c'est une question très difficile et on parle que cette inégalité historique va sortir dans ce contexte et va mettre la femme dans une situation terrible<sup>5</sup>.

Ainsi, la présence d'entreprises extractives renforce la violence institutionnelle et privée qui existe à l'égard des femmes, par la répression, les agressions, la criminalisation de la résistance aux activités minières et la violence conjugale<sup>6</sup>.

---

4. (2014). Tribunal Permanente de los Pueblos : sesión sobre la industria minera canadiense. Audiencia sobre America Latina. p. 38. En ligne : [http://www.tppcanada.org/wp-content/uploads/TPP\\_document\\_fr-final-compressed.pdf](http://www.tppcanada.org/wp-content/uploads/TPP_document_fr-final-compressed.pdf)

5. Diana Potes. (2014). « Taller Resistencia de las mujeres frente a la agresión de las mineras ». Tribunal Permanente de los Pueblos : sesión sobre la industria minera canadiense. Audiencia sobre America Latina.

6. (2014). Tribunal Permanente de los Pueblos : sesión sobre la industria minera canadiense. Audiencia sobre America Latina. p. 40. En ligne : [http://www.tppcanada.org/wp-content/uploads/TPP\\_document\\_fr-final-compressed.pdf](http://www.tppcanada.org/wp-content/uploads/TPP_document_fr-final-compressed.pdf)

## Protection des ressources

Une fois que les entreprises ont réussi à s'installer dans les zones d'exploitation, les multinationales utilisent différents acteur.rice.s armé.e.s pour s'assurer de la protection de leurs intérêts économiques. En premier lieu, les entreprises engagent des agent.e.s privé.e.s.

Certain.e.s de ces agent.e.s intègrent des entreprises de sécurité et sont armé.e.s. Dans le verdict du cas du massacre de Santo Domingo, la Cour interaméricaine des droits humains\* indique que l'entreprise états-unienne Occidental Petroleum (OXY) a contracté des agents privés afin de s'assurer de la protection de ses ressources. Ses mêmes agents ont ensuite donné les informations qui permettaient de localiser le village de Santo Domingo où s'effectuèrent des bombardements, assassinant ainsi 17 individus, dont 7 enfants<sup>7</sup>.

De plus, les agent.e.s privé.e.s violent parfois le droit à la libre circulation en faisant des postes de contrôles illégaux et en empêchant les habitants d'utiliser les routes publiques. Ce fut notamment le cas d'agents employés par l'entreprise pétrolière canadienne Pacific Rubiales dans la région du Meta<sup>8</sup>. Pourtant, le droit à la libre circulation est garanti par la Déclaration Universelle des droits humains de l'Organisation des Nations Unies.

Les entreprises contractent aussi des agent.e.s qui travaillent dans la fonction publique ou d'autres institutions, ce qui permet aux entreprises de trouver les outils nécessaires pour maintenir leur influence et leur pouvoir. Dans le cas du village de La Osa, dans le département d'Arauca, la OXY a tenté de déplacer 150 familles qui sont retournées sur leurs terres.

---

\* Le nom de la Cour interaméricaine des droits de l'Homme a été changé par souci de prioriser l'expression « droits humains ».

7. Corte Interamericana de Derechos Humanos. Sentencia Santo Domingo c. Colombia. Sentencia del 30 de noviembre 2012.

8. (2013). Veredicto de la sesion final del juicio ético y político al despojo en Colombia. En ligne : <http://juicioe.redcolombia.org/wp-content/uploads/2013/08/Veredicto-juicio-etico-contra-el-despojo-en-Colombia.pdf>

### *Massacre de Santo Domingo*

Le 11 décembre 1998, des avions des forces armées colombiennes ont bombardé le village de Santo Domingo, dans le département d'Arauca. Les bombardements tuèrent 17 personnes et firent 27 blessés. Ceux et celles qui survécurent furent attaqu.e.s par des tirs à la mitrailleuse provenant d'un hélicoptère des mêmes forces armées pendant que les habitant.e.s tentaient de fuir. Cette grave violation du droit international humanitaire a provoqué le déplacement forcé de toute la population de Santo Domingo, avec de grandes conséquences psychologiques.



Durant l'audience qui allait déterminer si les paysan.ne.s pourraient rester sur leurs terres légalement, la secrétaire responsable de la réunion était une agente de la OXY<sup>9</sup>. Dans une autre audience du même cas, le topographe contracté par l'Inspectrice de la Police pour déterminer la localisation du territoire occupé par les paysan.ne.s avait également des liens avec la OXY<sup>10</sup>. Les résultats qu'allaient présenter le topographe avaient une incidence importante sur la possibilité de déplacer les familles. Bien que ce ne soient pas directement des acteur.rice.s armé.e.s, ces agent.e.s participent à la perpétuation de la violence dans les zones d'exploitation, notamment par la judiciarisation de ceux et celles qui s'opposent à l'industrie extractive, ou en autorisant des permis d'exploitation ou des licences environnementales qui résultent en de graves violations de droits humains.



---

9. Trochando sin Fronteras. (2015). Imminent displacement of Farmers due to OXY Oil Company's pressures. En ligne : <http://www.trochandosinfronteras.info/index.php/minero-energetico/251-imminent-displacement-of-farmers-due-to-oxy-oil-company-s-pressures>

10. Colombia Informa. (2015). Campesinos de Arauca resisten intento de desalojo por parte de la OXY. En ligne : <http://colombiainforma.info/mov-sociales/159-pueblos/2109-campesinos-de-arauca-resisten-intento-de-desalojo-por-parte-de-la-oxy>

D'autres alliés des entreprises pétrolières sont les groupes **paramilitaires** qui acceptent de protéger les ressources naturelles en échange d'argent. Tout en profitant de la présence des entreprises en faisant des accords avec ces dernières, les groupes paramilitaires tirent également un grand bénéfice du vol de ressources : chaque année cela leur rapporte environ 60 millions de dollars. Conséquemment, le vol de ressources devient un de leurs apports financiers les plus importants<sup>11</sup>. Selon plusieurs rapports, les groupes paramilitaires entretiennent également des liens avec la police et les brigades régionales. « Les policiers gardent leurs uniformes et se mettent des cagoules et une bande au bras indiquant qu'ils font partis des groupes d'auto-défense (AUC) lorsqu'ils effectuent des menaces » mentionne un paysan ayant été victime de menace de la part de groupes d'auto-défense. Selon le gouvernement, les paramilitaires ont cessé d'être une menace depuis le processus de démobilisation de 2003 où les paramilitaires ont accepté un cessez-le-feu. Cependant, du point de vue des communautés, cette stratégie s'est plutôt avérée être un moyen de permettre l'impunité de leurs crimes. Aujourd'hui, pour ne pas admettre la présence de paramilitaires, le gouvernement de Santos préfère parler de « Bandes criminelles émergentes » (BACRIM) et indique que ces groupes, qui pourtant ont le même objectif que les groupes d'auto-défense, n'ont pas de lien avec les paramilitaires<sup>12</sup>. Le problème de cette nouvelle appellation est que les victimes d'actes commis par des membres de la BACRIM ne sont pas reconnues comme victimes du conflit et n'ont donc pas accès aux protections garanties par la Loi des victimes (loi 1448). Parmi les mesures adoptées dans cette loi, les protections incluent la restitution de terre, la relocalisation ou des indemnisations.

---

11. Colectivo de Abogados Jose Alvear Restrepo. (2005). Reporte al congreso sobre Arauca-2002- The real costs of pipeline protection in Colombia : Corporate welfare with deadly consequences. p. 2.

12. Human Rights Watch. (2010). Herederos de los paramilitares: La nueva cara de la violencia en Colombia. p. 3-4. En ligne: <http://www.acnur.org/t3/fileadmin/scripts/doc.php?file=t3/fileadmin/Documentos/Publicaciones/2010/7332>

Considérant que l'État profite des bénéfices que rapporte l'exploitation des ressources naturelles, le gouvernement met l'**Armée** au service des pétrolières et minières afin de protéger leurs infrastructures. La Colombie possède la deuxième plus grande armée d'Amérique latine comptant 281 400 soldats, ce qui équivaut à 6,2 soldats pour chaque 1000 habitants<sup>13</sup>. De plus, l'État a créé des bataillons spéciaux énergétiques pour la protection des ressources naturelles et des infrastructures des entreprises extractives. En 2014, il y avait 21 bataillons<sup>14</sup> qui constituaient 36% de l'Armée colombienne. En 2011, le président de l'Association colombienne du pétrole indiquait que les contrats entre les entreprises pétrolières et les forces armées représentaient 500 millions de dollars entre 2008 et 2011. De cette manière, l'Armée se transforme en force mercenaire<sup>15</sup>.

"Les communautés autochtones continuent d'être parmi les plus affectées du conflit armé et social colombien et la colonisation qui a mené à un ethnocide de certaines communautés. "Notre droit à la consultation préalable n'est pas respecté, la contamination de l'environnement nous oblige à délaisser nos pratiques ancestrales, et la présence de projets extractifs nous force à quitter nos territoires. Nous avons vu une transformation de la biodiversité par les impacts des intérêts économiques et ce, depuis l'arrivée des Espagnols, des colons et maintenant des entreprises."

- *Victor Chivaraquia, leader U'wa, département d'Arauca*

---

13. Tomàs Gisbert Caselli y Maria Jesús Pinto. (2014). Colombia : Militarizacion al servicio del extractivismo. En ligne : <http://elturbion.com/?p=8935>

14. Ibid.

15. Fundacion de derechos humanos Joel Sierra. « Las comunidades araucanas continúan soportando, desprotegidas, el rigor del conflicto » chapitre dans Panorama de derechos humanos y violencia politica en Colombia. Noche Nieble. Dir. CINEP. (2013, n. 47). pp. 63-68. 262 p., Banco de datos de derechos humanos y violencia politica. Bogota. p. 64.



## Opposition aux projets extractifs

Une autre conséquence provoquée par les projets d'entreprises extractives se manifeste par la présence de groupes armés s'opposant aux activités des compagnies. Les groupes de guérilla expriment clairement leurs désaccords avec le vol de ressources qui s'effectue dans les régions par les transnationales. Dans les éléments revendiqués par ces groupes armés, ces derniers critiquent notamment le déséquilibre entre les bénéfices des entreprises et ceux pour les habitant.e.s de la région<sup>16</sup>.

---

16. Al Jazeera : People and Power. (2014). Colombia : The end game. Documentary by Rodrigo Vasquez. En ligne : <http://www.aljazeera.com/programmes/peopleandpower/2014/12/colombia-end-game-part-one-20141223103849555774.html>

Les FARC et l'ELN attaquent les oléoducs qui transportent le pétrole en dehors des régions exploitées en les faisant exploser pour bloquer les opérations. Généralement, les guérillas tentent d'effectuer ces attaques stratégiques dans des lieux qui n'affecteront pas les communautés, mais il arrive des accidents qui finissent par avoir des impacts importants sur les populations. En 2014, un attentat a été effectué contre l'oléoduc de Caño Limón- Convenas et a contaminé le fleuve Arauca. 780 personnes se sont retrouvées sans eau durant plusieurs semaines<sup>17</sup>. Parmi d'autres actions attribuées aux guérillas, on retrouve des actes de délinquance contre les infrastructures, des enlèvements et des extorsions. Ainsi la présence d'oléoduc participe à la présence de guérillas dans les régions d'exploitation pétrolière<sup>18</sup>.



---

17. Fundacion ideas para la paz. (2014). Dinamicas del conflicto armado n Arauca y su impacto humanitario. Área de Dinámicas del Conflicto y Negociaciones de Paz : Unidad de analisis 'siguiendo el conflicto'. Boletín n. 73. p. 17 y 34. En ligne : <http://cdn.ideaspaz.org/media/website/document/53e2ac3725816.pdf>.

18. La Vanguardia. Terrorismo contra petroleo y energia ¿Torpeza de la guerrilla? En ligne : <http://www.vanguardia.com/actualidad/colombia/271953-terrorismo-contra-petroleo-y-energia-torpeza-de-la-guerrilla>

## Une collusion qui encourage les violations de droits humains

La collusion entre les entreprises et les divers groupes armés résulte en une militarisation importante des zones minéro-énergétiques. Contrairement aux supposés objectifs de la militarisation, c'est-à-dire rétablir l'ordre et veiller à la protection des citoyen.ne.s, la présence de groupes armés dans les régions engendre plus d'insécurité, mais également des violations de droits humains et des violations du droit international humanitaire.

Des différents abus contre la population qui résultent de la militarisation, on dénonce l'utilisation de menaces, l'intimidation, les assassinats ciblés, les déplacements forcés, la violence physique et psychologique et la judiciarisation des personnes qui s'opposent aux projets extractifs, des défenseur.e.s de droits humains, des paysan.ne.s, des leaders autochtones, des leaders sociaux, du mouvement des femmes et des jeunes, mais aussi de la population civile en général. Ces actes belliqueux sont effectués par des agent.e.s privé.e.s des entreprises, des paramilitaires, l'armée colombienne, la police ou les institutions gouvernementales.

Cette collusion entre l'État, les acteur.rice.s armé.e.s et les entreprises a de graves conséquences. Ces violations des normes du droit national et international sont des mécanismes d'intimidation servant à freiner ceux et celles qui pensent d'autres formes d'existence en dehors du système extractif et se vouent à la défense du respect des droits. Ce sont des façons d'imposer la terreur et de faire taire ceux et celles qui dérangent.

### Violations de droits liées à la présence d'entreprises

Menaces	Judiciarisation
Disparitions forcées	Massacres
Déplacements forcés	Assassinats ciblés
Agressions	Droit à la libre circulation
Droit à la consultation	Droit à la santé, l'éducation
Droit à un environnement sain	

Si certains de ces actes belliqueux sont effectués directement par les entreprises et leurs agent.e.s (intimidation, assassinats ciblés, judiciarisation) d'autres sont plutôt les résultats de la forte militarisation qu'engendre la présence de ces compagnies. Dans ces cas, ce n'est pas l'entreprise qui donne l'ordre d'effectuer un tel acte pour protéger ses intérêts, mais cela rejoint le fait que les acteur.rice.s armé.es présent.e.s causent d'autres types de violations de droits humains dans les régions riches en ressources naturelles. Par

- Entre 2013 y 2014 le taux de menaces contre des défenseuses et défenseurs de droits humains a doublé
- Actuellement, 7500 prisonniers et prisonnières politiques sont enregistrés en Colombie
- En 2010, un homicide était dénoncé tous les deux jours dans le département d'Arauca.



exemple, les agressions sexuelles envers des femmes ou des enfants effectuées par des membres de l'armée colombienne ou des paramilitaires ne sont pas des actes attribués aux entreprises, mais la présence de compagnies extractives provoque ce genre d'actes puisque ce sont leur présence qui emmène la militarisation des régions à intérêts minéro-énergétiques. De plus, la militarisation de ces régions a de graves conséquences sociales et économiques comme la militarisation de lieux publics tels que des écoles, la prostitution ou les problèmes reliés à la consommation de drogue.

*Massacre de la Cabuya*

Le 20 novembre 1998, des militaires de la Brigade 16 du département de Casanare ont tué cinq personnes, incluant une femme enceinte de 7 mois. Plus tard, ils violèrent deux femmes. Cette brigade avait comme mandat de protéger le puit pétrolier de Tocaragua.

Si l'État colombien a une responsabilité face à ces violations de normes internationales, les entreprises transnationales et leurs États d'origine méritent également des sanctions. En 2011, le représentant spécial pour la question des droits humains et des entreprises transnationales a présenté une série de principes directeurs pour établir des normes de droits internationales que les États d'origines, les États hôtes et les entreprises doivent respecter<sup>19</sup>. La situation en Colombie face aux abus perpétrés par les entreprises démontre que ces principes ne sont pas respectés et qu'une législation stricte est nécessaire pour sanctionner les abus commis par les entreprises et prévenir le vol de terres par ces acteurs économiques.

---

19. Conseil des droits de l'homme (2011). « Rapport du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises, John Ruggie », Doc A/HRC/17/31.

# RÉSISTANCE !

*« Face à la farce des transnationales  
et de l'État colombien  
aux exigences justes du Peuple,  
il ne reste plus d'autre chemin  
que celui de la lutte sociale  
à partir de l'héritage de la dignité  
et de la résistance civile <sup>20</sup>».*

Malgré le climat de violence établi par les agent.e.s privé.e.s des entreprises, les paramilitaires et les acteur.rice.s armé.e.s étatiques qui appuient l'industrie extractive, les exemples de résistance de la part des mouvements sociaux démontrent une volonté de lutter jusqu'à l'atteinte du respect des droits humains dans le pays, jusqu'à ce que les entreprises cessent de voler les ressources et jusqu'à la création d'une Colombie libre et autodéterminée.

Les abus qui sont effectués stratégiquement pour faire taire les voix de ceux et celles qui s'opposent ou pour affaiblir le mouvement ne freinent pas les processus sociaux qui continuent de dénoncer chaque violation commise par les entreprises.

En 2013, une grève sociale et paysanne a été déclenchée au niveau national dans l'objectif de dénoncer, parmi d'autres enjeux, les abus perpétrés par des entreprises extractives. De cette grève est né le Sommet Agraire qui allait discuter les thèmes du territoire, de l'extractivisme et de la justice et ce, parmi d'autres enjeux. L'année suivante, suite à cette grève nationale et les mobilisations sociales qui ont suivi, le décret 870<sup>21</sup> de 2014 a été adopté. Ce décret vise la création d'une table de dialogue entre le gouvernement et les organisations sociales et paysannes. Cet espace est important pour affronter

---

20. Movimiento Político de masas de las Organizaciones Sociales del Centro Oriente de Colombia. (2012). Reclaman el pago de la deuda social en Arauca. En ligne : <http://www.derechos.org/nizkor/colombia/doc/arauca21.html>

21. Decreto 870 del 08 de mayo de 2014. Por el cual se regula un espacio de interlocución y participación con las Organizaciones de la Cumbre Agraria, Campesina, Étnica y Popular que se denominará Mesa Única Nacional. En ligne : <http://wsp.presidencia.gov.co/Normativa/Decretos/2014/Documents/MAYO/08/DECR ETO%20870%20DEL%2008%20DE%20MAYO%20DE%202014.pdf>



### *Tribunal éthique contre Pacific Rubiales*

En 2013, un tribunal d'opinion s'est prononcé pour dénoncer les violations commises par l'entreprise pétrolière canadienne Pacific Rubiales Energy, dans le département du Meta. Des membres de communautés autochtones, des communautés paysannes, des membres de syndicats se sont prononcés pour dénoncer la contamination de l'environnement, le manque de droits associés au travail et les abus des agent.e.s de la compagnie.

les « politiques issues des traités de libre échange et des déplacements sur le territoire avec les méga-projets miniers<sup>22</sup>».

Les régions du Centre-Orient de la Colombie se sont organisées en Mouvement politique de masse social et populaire. Pour s'organiser et résister contre les projets

---

22. Alvaro Sierra. (2014). La movilización es la única salida que nos dejó el gobierno. En ligne: <http://www.semana.com/nacion/articulo/lideres-campesinos-hablan-de-por-que-se-oponen-al-pacto-agrario/380511-3>

d'exploration et d'exploitation ce mouvement a rédigé un Plan de vie où est exposée leur vision d'autodétermination pour un territoire libre. Ce plan de vie est accompagné de plusieurs actions sociales, politiques et juridiques mises en place pour résister. Parmi ces actions légales, la condamnation de l'État colombien et de l'entreprise pétrolière OXY par la Cour interaméricaine des droits humains dans le cas du massacre de Santo Domingo représente un pas important pour responsabiliser les entreprises multinationales pour les violations de droits humains qu'elles ont commises.

Les communautés continuent de résister au quotidien pour dénoncer les projets extractifs. Pour ne citer que cet exemple, à Marmato, dans le département de Caldas, la majorité de la population se dédie à la minerie artisanale. En 2009, l'entreprise canadienne Medoro Ressources est arrivée à Marmato et a acheté 80% des mines pour effectuer un projet de mine à ciel ouvert. Les habitant.e.s ont commencé une lutte de dénonciation pour accuser l'entreprise et exposer les impacts sociaux, économiques et environnementaux que cause la présence de l'entreprise. Des exemples de résistance locale, il en existe des centaines en Colombie.

Si la problématique de militarisation liée à la présence d'entreprise extractive est marquée en Colombie par une guerre civile qui dure depuis plus de soixante ans, ce cas n'est pas isolé. En Amérique centrale, en Amérique du Sud, en Afrique, en Asie et même en Amérique du Nord, les populations se lèvent pour revendiquer leurs droits face aux acteurs économiques qui pillent les ressources sans considération de l'environnement et des droits des gens qui habitent les territoires exploités.

*Tribunal permanent des peuples  
sur l'industrie minière canadienne en Amérique latine*

En 2014, un tribunal d'opinion s'est déroulé au Canada afin de dénoncer des entreprises canadiennes au Mexique, Honduras, Guatemala, Chili, Argentine, Pérou, Colombie. Le Tribunal s'est aussi penché sur la responsabilité de l'État canadien dans ces diverses violations de droit international.

# Solidarité

Les liens de collusion dénotés à travers ces pages dénoncent une structure de développement qui n'est ni viable, ni souhaitable. Bien qu'une grande partie du texte se concentre à dénoncer une violence physique qui existe actuellement en Colombie, le conflit qui maintient l'instabilité n'en est pas un qui est uniquement armé. La partie sociale du conflit se fait sentir par les populations et est vivement dénoncée. Ainsi, la possibilité d'une entente entre les guérillas et le gouvernement pour statuer sur la fin du conflit en Colombie, n'est pas synonyme de paix et justice sociale.

Les populations doivent être incluses dans les processus de paix afin de promouvoir un changement structurel dans l'optique d'un plan de vie digne et d'une Colombie autodéterminée. Dans cette optique de dignité, mettre fin à l'impunité qui règne sur les violations commises par des entreprises extractives est nécessaire.

Accueillant près de 75% des entreprises minières du monde et étant l'État hôte d'entreprises pétrolières qui exploitent à travers le monde, le Canada joue un rôle important dans la perpétuation de ces violations. Ainsi, la problématique n'est pas isolée en Colombie et un mouvement d'opposition international doit continuer de dénoncer ces liens de collusion qui existent entre le pouvoir politique et économique et l'exploitation des ressources.

Familias de las Veredas; La Ossa, El vivero, Libano, y Corralito, fueron despojados de sus tierras en 1995 con la promesa de reubicarnos a los 30 días y como pueden ver han pasado 19 largos Años. Por tal razón regresamos a nuestras TIERRAS llevando una lucha contra la OXI LLC, que ahora se creen dueños de todas nuestras "RIQUEZAS NATURALES" y no quedando contentos, se quieren adueñar de las tierras del Campesino.

*Les familles des villages de La Ossa, El Vivero, Libano et Corralito ont été dépossédées de leurs terres en 1995 avec la promesse de nous relocaliser dans les 30 jours et ont passé 19 longues années. Pour cette raison, nous retournons à nos terres, en lutte contre la OXI, qui détruit toutes nos "ressources naturelles" et, comme si ce n'était pas assez, veut devenir propriétaire des terres paysannes.*

**BROCHURE PRODUITE DANS LE CADRE DE LA  
CAMPAGNE CIBLONS LES PROFITEURS CANADIENS DE  
LA GUERRE SALE EN COLOMBIE :**

Nous unissons nos voix aux organisations sociales colombiennes et aux communautés en résistance pour clamer haut et fort : « le conflit en Colombie relève d'une guerre impérialiste » financée et alimentée par les intérêts économiques du Nord.

« Notre » agence de développement international s'y implique pour modifier les cadres législatifs en faveur des entreprises étrangères, « notre » gouvernement signe un accord de libre-échange pour dorénavant l'image d'un État paramilitaire et le couvrir du sceau démocratique, « nos » entreprises (minières et pétrolières en premier lieu) y revendiquent la « sécurité de leurs investissements » qui se traduit par des brigades militaires chargées de la protection des mines et des oléoducs, des troupes paramilitaires qui « nettoient » le territoire (massacres et déplacements forcés), des tueurs à gage qui éliminent les organisations syndicales, etc, « notre » production agricole y est écoulée à bas prix détruisant l'économie paysanne, etc, etc, malheureusement la liste s'allonge.

Et sur cette liste nous inscrivons, entre autres : Medoro Ressources pour ses manigances visant à déplacer un village complet pour y construire une mine à ciel ouvert (Marmato); les pétrolières canadiennes dont la Petrobank, la Petrominerales, la Grantierra pour leur colonisation de l'Amazonie, cause de destruction environnementale et de déplacements de populations; Pacific Rubiales Energy, à Puerto Gaítan, responsable de plusieurs cas d'agression contre les ouvriers de ses champs pétrolifères incluant menaces de morts, attentats, diffamations publiques; Alange Energy qui menace d'exploiter les réserves d'hydrocarbures du paramo de Sumapaz (écosystème néotropical très fragile, essentiel à la régulation hydrique de la région), faisant face à l'opposition d'une coordination régionale des populations de plusieurs municipalités avoisinantes.

**Ciblons les profiteurs canadiens de la guerre !**